

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**

Nom du produit	: FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL
Autres moyens d'identification	: Sans objet
Utilisation recommandée	: Désodorisant d'atmosphère
Restrictions d'utilisation	: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.
Information sur la dilution du produit	: Produit vendu prêt à être utilisé
Société	: Ecolab Co. 5105 Tomken Road Mississauga, Ontario Canada L4W 2X5 1-800-352-5326
Informations relatives aux soins d'urgence	: 1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)
Date d'émission	: 08/22/2016

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**
**Classification SGH**

Aérosols inflammables	: Catégorie 2
Irritation de la peau	: Catégorie 2
Irritation oculaire	: Catégorie 2A
Sensibilisation de la peau	: Catégorie 1
Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique	: Catégorie 3 (Système nerveux central)

**Éléments étiquette SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

 Déclarations sur les risques : Aérosol inflammable.  
 Provoque une irritation cutanée.  
 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

 Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas percer ou brûler, même après utilisation. Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage. Le mauvais emploi intentionnel de ce produit par son inhalation délibérée peut être nocif ou mortel.

### Intervention:

**CONTACT AVEC LA PEAU :** Laver avec beaucoup d'eau. **EN CAS D'INHALATION :** Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

### Entreposage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

### Élimination:

Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers : Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique	No. CAS	Concentration (%)
propane	74-98-6	10 - 30
hydrocarbures aliphatiques	106-97-8	10 - 30
éthanol	64-17-5	10 - 30
Proprietary Fragrance	Ingrédient de propriété industrielle	10 - 30
2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	10 - 30

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Employez si possible un savon doux. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser. Faire appel à une assistance médicale.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

#### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
- Moyens d'extinction inadéquats : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Risque d'incendie  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.  
Contenant sous pression. Peut éclater s'il est chauffé.  
Aérosols inflammables
- Produits de combustion dangereux : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)  
oxydes de soufre  
Oxydes de phosphore
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Utiliser un équipement de protection personnelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.
- Risque d'explosion. : Néra

#### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Enlever toute source d'allumage. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement. Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou souterraines.
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

#### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Tenir à l'écart du feu, des étincelles et des surfaces chaudes. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'inflammation des vapeurs organiques). Contenu sous pression. Ne pas perforer. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

Conditions de stockage sûres : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage. Garder dans un endroit frais et bien aéré. Conserver à l'écart des agents oxydants. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : 0 °C à 50 °C

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type d'exposition	Concentration admissible	Base
propane	74-98-6	TWA	1,000 ppm	CAD AB OEL
		TWA	1,000 ppm	CAD BC OEL
		VME	1,000 ppm 1,800 mg/m <sup>3</sup>	OEL (QUE)
propane	74-98-6	TWA	1,000 ppm	CA ON OEL
		TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P1
Aliphatic hydrocarbons	106-97-8	TWA	1,000 ppm	CAD AB OEL
		TWA	600 ppm	CAD BC OEL
		STEL	750 ppm	CAD BC OEL
		VME	800 ppm 1,900 mg/m <sup>3</sup>	OEL (QUE)
		TWA	800 ppm	CA ON OEL
hydrocarbures aliphatiques	106-97-8	TWA	800 ppm 1,900 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		STEL	1,000 ppm	ACGIH
		TWA	1,000 ppm 1,880 mg/m <sup>3</sup>	CAD AB OEL
ethanol	64-17-5	STEL	1,000 ppm	CAD BC OEL
		VME	1,000 ppm 1,880 mg/m <sup>3</sup>	OEL (QUE)
		TWA	1,000 ppm 1,900 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
éthanol	64-17-5	TWA	1,000 ppm 1,900 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P1
		TWA	1,000 ppm 1,900 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL
		TWA	1,000 ppm 1,900 mg/m <sup>3</sup>	OSHA P1
2-methylpentane-2,4-diol	107-41-5	(c)	25 ppm 121 mg/m <sup>3</sup>	CAD AB OEL
		C	25 ppm	CAD BC OEL
		C	25 ppm 121 mg/m <sup>3</sup>	OEL (QUE)
2-méthyl-2,4-pentanediol	107-41-5	C	25 ppm	ACGIH
		C	25 ppm 125 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH REL

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

Protection des mains	: Porter les équipements de protection individuelle suivants: Gants de type standard. Les gants doivent être éliminés et remplacés s'il y a apparence de dégradation ou s'ils semblent avoir été percés par les produits chimiques.
Protection de la peau	: Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.
Protection respiratoire	: Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire agréés appropriés.
Mesures d'hygiène	: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après avoir manipulé.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	: aérosol
Couleur	: Sans objet
Odeur	: floral
pH	: Sans objet
Point d'éclair	: 14.44 °C
Seuil de l'odeur	: Donnée non disponible
Point de fusion/congélation	: Donnée non disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Solubilité dans l'eau	: Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

poids moléculaire	: Donnée non disponible
COV (composés organiques volatils)	: Donnée non disponible
Chaleur de combustion	: 28.11 kJ/g

#### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique	: Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	: Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	: Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) oxydes de soufre Oxydes de phosphore

#### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition	: Contact avec les yeux  Contact avec la peau
---	---

##### Effets potentiels sur la santé

Yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Peau	: Provoque une irritation de la peau. Peut causer une réaction allergique cutanée.
Ingestion	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Inhalation	: L'inhalation peut affecter le système nerveux central. Le mauvais emploi intentionnel du ce produit par son inhalation délibérée peut être nocif ou mortel.
Exposition chronique	: Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

##### Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux	: Rougeur, Douleur, Irritation
Contact avec la peau	: Rougeur, Irritation, Réactions allergiques
Ingestion	: Aucun symptôme connu ou prévu.
Inhalation	: Étourdissements, Somnolence

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

#### Toxicité

##### Produit

Toxicité aiguë par voie orale	: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	: Donnée non disponible
Toxicité cutanée aiguë	: Estimation de la toxicité aiguë : > 5,000 mg/kg
Corrosion et/ou irritation de la peau	: Donnée non disponible
Lésion/irritation grave des yeux	: Donnée non disponible
Sensibilisation cutanée ou respiratoire	: Donnée non disponible
Cancérogénicité	: Donnée non disponible
Effets sur la reproduction	: Donnée non disponible
Mutagénicité de la cellule germinale	: Donnée non disponible
Tératogénicité	: Donnée non disponible
STOT - exposition unique	: Donnée non disponible
STOT - exposition répétée	: Donnée non disponible
Toxicité par aspiration	: Donnée non disponible

##### Composants

Toxicité aiguë par inhalation	: hydrocarbures aliphatiques 4 h CL50 Rat: 280000 ppm
	éthanol 4 h CL50 Rat: 117 mg/l
	2-méthyl-2,4-pentanediol 4 h CL50 Rat: > 1.1 mg/l

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Ce produit n'a pas d'effets écotoxicologiques connus.

##### Produit

Toxicité pour les poissons	: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	: Donnée non disponible

##### Composants

Toxicité pour les poissons	: hydrocarbures aliphatiques 96 h CL50 Poissons: 22.03 mg/l
	éthanol 96 h CL50 Pimephales promelas (Vairon à grosse tête): > 100 mg/l

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

#### Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : 2-méthyl-2,4-pentanediol  
48 h CE50 Daphnia (Daphnie): 2,800 mg/l

#### Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

#### Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

#### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

#### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à l'élimination : Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

#### Transport terrestre (TDG)

No. UN : 1950  
Description des marchandises : AÉROSOLS  
Classe : 2.1 (8)  
Dangereux pour l'environnement : non

#### Transport maritime (IMDG/IMO)

No. UN : 1950  
Description des marchandises : AÉROSOLS  
Classe : 2.1 (8)  
Polluant marin : non

### SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Ce produit a été classé selon les critères de risque du RPH et la FS contient toutes les informations exigées par le RPH.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

**NPRI Composants** : 2-méthyl-2-propanol

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

**Inventaire des États-Unis TSCA :**

Répertorié dans la TSCA

**Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :**

Ce produit contient un ou plusieurs ingrédients qui ne sont pas répertoriés dans la liste extérieure (LES) ou intérieure (LIS) des substances canadienne.

**Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :**

non établi(e)

**Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :**

non établi(e)

**Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :**

non établi(e)

**Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI) :**

non établi(e)

**Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :**

non établi(e)

**Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :**

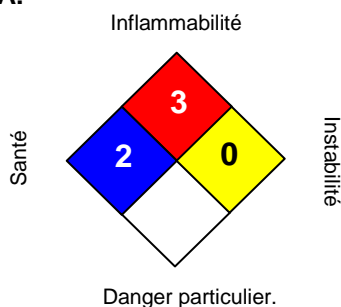
non établi(e)

**Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :**

non établi(e)

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**NFPA:**



**HMIS III:**

<b>SANTE</b>	<b>2*</b>
<b>INFLAMMABILITE</b>	<b>3</b>
<b>DANGER PHYSIQUE</b>	<b>0</b>

0 = insignifiante, 1 =Léger,  
2 = Modéré, 3 = Elevé  
4 = Extreme, \* = Chronique

Date d'émission : 08/22/2016

Version : 1.0

Préparé par : Regulatory Affairs 1-800-352-5326

**INFORMATIONS RÉVISÉES :** Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### FIRST IMPRESSION ORCHARD FIELDS MICRO AEROSOL

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.